

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N° II-AC90

présenté par
M. Liégeois

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.